



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 103691

Texte de la question

M. Pascal Popelin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les moyens supplémentaires déployés en faveur de la réussite éducative dans le département de la Seine-Saint-Denis durant l'ensemble du quinquennat. Ce département a pendant des décennies, cumulé d'importantes difficultés en matière d'éducation. D'une part, les besoins d'accompagnement des enfants qui y sont scolarisés sont particulièrement prégnants. D'autre part, les établissements scolaires qui y sont implantés ont fait l'objet trop longtemps d'un sous-investissement chronique et de sous dotation en effectifs enseignants. Dès le printemps 2012, le Gouvernement et sa majorité ont agi avec détermination pour œuvrer au rattrapage de ces retards avec la mise à disposition de moyens humains et financiers supplémentaires dans le cadre notamment de la réforme pour la refondation de l'école de la République et la création de 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation nationale. Afin d'accélérer ce processus de réparation, la Seine-Saint-Denis a été dès 2014 l'objet d'un plan de rattrapage conséquent. Grâce à cette mobilisation, chaque rentrée scolaire a pu connaître une amélioration par rapport à la précédente, même si beaucoup reste encore à faire. Dans ce contexte, il souhaiterait disposer des données chiffrées précisant l'ampleur des efforts mobilisés en cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103691

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2591

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)